

Procès-verbal de la séance
du Conseil Municipal d'IVORS
du vendredi 27 janvier 2023

Séance du Conseil Municipal
du 27 janvier 2023 à 18 h 30,
réuni dans la salle de la mairie,
sous la présidence de
Monsieur Michel COLLARD, Maire
Date de convocation: 17 janvier 2023

Conseillers en exercice : 11
Le quorum est fixé à 6.
Conseillers présents : 11
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 11

Présents : Michel COLLARD, Jackie FAGOT, France BARRIER, Marie-France BATTEUX, Christophe AUBRY, Valentin COLLARD, Hélène COLLARD, Philippe DELACROIX, Frédéric LERMOYER, Ludivine PABRITZ, Sébastien FANCHON-LEMAIRE

Représentés :

Absents :

Excusés :

Secrétaire(s) de la séance : France BARRIER

Ordre du jour:

- Délibération convention éclairage public SICAE
- Délibération numérotation ruelle du Château
- Délibération subvention classe de mer
- Délibération changement de dénomination du SYRPI
- Délibération autorisation de paiement avant le vote du BP 2023
- Création du site internet
- Questions diverses

Début de la séance à 18h30.

Procès-verbal du 03/12/2022

Pour débiter le conseil municipal, Monsieur le Maire demande si tous les membres présents, ont bien pris connaissance du compte rendu du dernier conseil, du 03 décembre 2022 et si tous approuvent le compte rendu rédigé. La réponse est oui, à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite au conseil municipal quelques points supplémentaires qui sont venus se rajouter à l'ordre du jour.

A savoir :

- La nécessité de reprendre une délibération plus détaillée, concernant la vente d'une parcelle de terre agricole, sise sur la commune de Betz, à Mr Thibaut Brisset qui en est l'exploitant actuel.
- La nécessité de prendre une délibération, pour permettre à la commune de prendre en charge le repas des anciens, fournis par le comité des fêtes, à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- Une délibération à prendre, pour autoriser le maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage, fournie par l'ADTO, dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public (DSP), sur le service assainissement. Avec une éventuelle mise en place d'une commission de DSP de quelques membres.
- Une discussion et une réflexion à mener sur une éventuelle modification des horaires d'ouverture de la mairie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour. La réponse est favorable, à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LA SICAE-OISE (DE 2023 001)

Présentation par Monsieur le maire, d'une proposition émise par la SICAE-OISE, fournisseur d'électricité d'Ivors, afin de transformer en éclairage LED, les 17 points lumineux de la commune fonctionnant encore avec des ampoules classiques. Le but étant de tenter de maîtriser au maximum, les factures d'électricité.

La proposition financière de la SICAE se monte à 11 884,20€ H.T.

Par l'intermédiaire d'une convention d'entretien sur 3 ans, la SICAE se propose de réaliser les travaux, en permettant à la commune de régler les travaux sur les 3 années d'engagement de la convention d'entretien.

Ce qui ferait un montant annuel à régler de 4 416,76€ HT, soit 5 300, 11€ TTC.

Monsieur Collard précise que cette proposition est ponctuelle, au vu de la vitesse d'évolution des prix des matériaux et que le montage d'un dossier de subvention, prendrait trop de temps pour coller encore à la proposition.

A l'unanimité, le conseil se prononce en faveur de la signature de cette convention.

DELIBERATION NUMEROTATION HABITATIONS RUELLE DU CHATEAU (DE 2023 002)

Monsieur le maire présente au conseil municipal la situation du numéro 1 ruelle du Château.

Ce lieu comptait auparavant une seule habitation. Suite à la vente des parcelles en 2 lots, il y a désormais 2 habitations. Toutes deux étant dotées d'un seul et même numéro, il est nécessaire de procéder à une renumérotation.

Le premier logement en venant du centre du village, anciennement atelier prendrait le n°1 et l'ancienne habitation principale se verrait attribuer le n°3.

Le conseil donne son accord, à l'unanimité.

SUBVENTION CLASSE DE MER 2023 (DE 2023 003)

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande faite par Madame Bascher, directrice de l'école d'Ivors, d'une demande de subvention, pour les enfants de la commune participant à la classe de mer organisée du lundi 26 au vendredi 30 juin 2023, par les écoles d'Ivors et d'Autheuil-en-Valois:

- 21 enfants de la commune sont concernés.

Aujourd'hui, hors des actions montées par les écoles, le voyage revient à 398,20€ par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fournir une subvention de 50,00€ par élève de la commune, soit une somme totale de 1050,00€.

CHANGEMENT DE NOM DU SYRPI (SYNDICAT DES ECOLES) (DE 2023 004)

Le Conseil est appelé à délibérer sur le changement de nom du syndicat des écoles, anciennement SYRPI Autheuil-en-Valois-Boursonne-Ivors et qui avec l'ajout des communes de Cuvergnon et de la Villeneuve- sous-Thury, devient SYRPI ABCVI.

L'approbation est unanime.

AUTORISATION DE PAIEMENT avant le vote du Budget Primitif 2023 (DE 2023 005)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Dans l'attente du vote du budget primitif 2023,

Autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement, à compter du 1er janvier 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 pour la Commune (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Les crédits sont ouverts pour 6750€ au chapitre 20, article 2031, afin de pouvoir honorer les factures d'études de voirie d'ACP Ingénierie.

Ces crédits seront repris dans le cadre du vote du budget primitif 2023.

CREATION DU SITE INTERNET DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire demande l'assistance des conseillers pour la fourniture de photos et documents au format demandé par le prestataire chargé de la création du site internet de la mairie.

Les frais de cotisation et de mise en place pour l'année 2023 s'élèvent à 889,80€. Cette somme sera portée au budget primitif de la commune 2023. Les annuités suivantes, la cotisation sera de 120€/an.

Monsieur le maire, présente ensuite au conseil municipal, une nouvelle délibération à prendre, pour autoriser la commune à vendre les terres de Betz, à Mr Thibaut Brisset qui en est l'exploitant actuel. Nouvelle délibération qui nous est proposée par l'office notarial d'Acy-en-Multien qui sera chargé de la vente.

VENTE TERRAINS AGRICOLES DE BETZ (DE 2023 006)

Annule et remplace la délibération N°DE 2022 025

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir débattu est arrivé à la conclusion suivante:

les 4,435 ha de terre agricole sur la commune de Betz, propriété de la commune par suppression du CCAS, ne présentent pas un intérêt stratégique pour la commune, notamment en raison de l'éloignement par rapport à la commune.

Le conseil municipal, donne donc à Monsieur le Maire l'autorisation de procéder à leur vente à Monsieur Thibaut Brisset, demeurant rue de la poste à Betz et actuel exploitant de ces terres en tant que fermier.

Le prix de vente est fixé après négociation avec Mr Brisset à la somme de 6000,00€ de l'hectare. Soit une somme globale de 26 610,00€.

Monsieur le Maire est également autorisé de charger l'étude de Me LECONTE-SCART notaire à Acy-en-Multien, de rédiger l'acte de vente et de signer cet acte de vente au nom de la commune.

PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DU REPAS DE FIN D'ANNEE 2022 DES ANCIENS (DE 2023 007)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le paiement par la commune du repas de fin d'année 2022 organisé par le comité des fêtes d'Ivors, pour les anciens.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce pour la prise en charge par la commune et autorise le versement au comité des fêtes d'Ivors au titre de la prestation servie, de la somme de 150,00€ (soit 6,00€ x 25 personnes).

Cette somme sera inscrite au budget primitif de la Commune 2023.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT (DE 2023 008)

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal, la nécessité de passer une nouvelle délégation de service public pour l'assainissement communal. Le contrat d'affermage qui nous liait à la SAUR est échu depuis le 13 février 2020. Depuis, nous signons annuellement un avenant à ce contrat, valant prolongation annuelle. Dans l'espoir que la communauté de communes récupère la compétence. Opération qui n'aura pas lieu avant 2026.

Légalement, les prolongations annuelles de contrat ne peuvent se faire qu'une fois en tout et pour tout, le temps de lancer une procédure d'appels d'offres et de désigner un nouveau délégataire. Autant dire que nous sommes dans l'illégalité la plus totale.

Monsieur le Maire présente donc au conseil municipal la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage fournie par l'ADTO, pour monter le dossier d'appels d'offres et nous aider dans notre choix d'un délégataire. La mission serait facturée 7 500,00€. Moitié payable à la signature de la convention, moitié payable en fin de mission. La durée de la mission serait d'environ 1 an.

Aussitôt les membres du conseil se montrent plutôt sceptiques sur l'opportunité d'une telle mission et surtout pour une telle somme. Certains préconisant d'attendre 2026 et de laisser la communauté de communes se charger elle-même de la mission, d'autres demandant si cette mission est éligible à d'éventuelles subventions.

Malgré les risques encourus à rester dans l'illégalité, soulignés par Monsieur le Maire, entre autres des amendes réclamées par la police de l'eau, un refus par le contrôle de légalité de la Préfecture, de la signature d'un nouvel avenant annuel, les conseillers n'autorisent pas Monsieur le Maire à signer cette convention.

Il est donc décidé de demander à Madame Glaas en charge de l'eau et de l'assainissement à la CCPV de venir assister à un conseil municipal, afin de nous expliquer les enjeux en cours. Ce que Monsieur le Maire, s'engage à faire le plus rapidement possible.

HORAIRES MAIRIE

Enfin, Monsieur le Maire présente aux conseillers une réflexion qui s'est faite, sur les jours d'ouverture de la mairie. Après le constat fait, que le lundi matin, on ne voyait quasiment jamais personne à la mairie, on s'est demandé, s'il était opportun d'ouvrir la mairie à la fois le vendredi après-midi et le lundi matin.

Monsieur le Maire propose donc de garder l'ouverture du vendredi après-midi et de tenter une ouverture le mercredi matin de 09h00 à 11h30, à partir d'une date restant à définir. Tout le monde est d'accord sur cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- Il est demandé à Monsieur le Maire s'il est prévu de faire tirer un feu d'artifices sur la commune cette année. Monsieur le Maire répond, qu'il ne s'est pas encore posé la question, n'ayant pas encore été contacté par les sociétés pyrotechniques, comme c'est le cas habituellement. Monsieur le Maire précise encore que sans être formellement opposé au projet, il considère comme à chaque fois que c'est un gros budget à absorber pour la commune en période de tension budgétaire. Les conseillers semblant pour leur part, plutôt favorables à la manifestation. Monsieur le Maire signale que dès qu'il aura été contacté, il reviendra vers le Conseil.

- Madame Hélène Collard, Trésorière de l'association de sauvegarde du patrimoine de la commune, demande s'il pourrait être envisagé une augmentation de la subvention communale annuelle, qui se monte aujourd'hui à 100,00€ et ce au vu des nombreuses activités organisées. Monsieur le Maire répond que la question méritera d'être débattue au moment des votes des budgets.

- Il est ensuite demandé, s'il serait possible de faire évacuer les déchets accumulés sur le terrain de Mr Belot, par lui-même, créant de fait une décharge sauvage, en lui facturant le travail d'enlèvement et d'élimination des déchets. Monsieur Collard, répond, qu'il va se renseigner sur la légalité de la procédure.

- Il est enfin demandé, la pose de panneaux « trous en formation » à chaque extrémité de la route du Plessis aux bois, pour dédouaner la commune de ses responsabilités en cas de casse de véhicules et ce

dans l'attente de rebouchage des trous. Monsieur Aubry nous signale que par relations professionnelles, il peut nous obtenir des panneaux, charge à nous ensuite de les mettre en place.

Toutes les questions ayant été mises en discussion, la séance est levée à 19h50.

Fait à Ivors, le 07 février 2023

Le Maire,
Michel COLLARD

Le secrétaire de séance,
France BARRIER